



Fin de période d'essai officielle

Par **coumar49**, le **12/01/2012** à **14:19**

Bonjour,

Embauché en CDI depuis le 7/11/2011 comme concepteur-dessinateur industrielle niveau IV coeff 255, la période d'essai a été fixée à 3 mois donc jusqu'au 7/02/2012. Plusieurs questions:

L'entreprise a fermé pour les fêtes de fin d'année du 26 au 30 décembre 2011, j'ai donc été en congés "forcés", est ce que cela repousse la période d'essai de la durée des congés?

Comment se passe la fin de la période d'essai, après le jour officielle de la fin de période, est ce que mon CDI est définitivement "activé"? Cela se fait automatiquement ou par signature d'un document ou autre?

En cas de rupture de la période d'essai à l'initiative de l'employeur, y'a t-il un préavis à respecter?

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **15:35**

Bonjour,

Normalement, la période d'essai se trouve prolongée par toute absence du salarié autre que des jours RTT pendant cette période...

Sauf renouvellement de la période d'essai acceptée par le salarié, elle se termine à son terme sans nouvel écrit...

Si l'employeur rompt la période d'essai, il doit respecter un délai de prévenance de 24 h jusqu'à 8 jours de présence, 48 h jusqu'à un mois, de 2 semaines jusqu'à 3 mois et un mois au-delà sans que cela puisse en reporter le terme...